



ADDITIF N° 002 /A/H/SDG/SIGAMAP/2025

Portant modification de certaines dispositions du Dossier d'Appel d'offres ouvert N° 008/AONO/H/SDG/SIGAMAP/CRPM/2025 du 21 Mai 2025 pour les travaux de réhabilitation de la Délégation Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale de l'Adamaoua

Le Gouverneur de la Région de l'Adamaoua, Autorité Contractante, a l'honneur d'informer les potentiels soumissionnaires objet du Dossier d'Appel d'offres ouvert ci-dessus mentionné des modifications ci-après :

Au lieu de	Lire
Dans l'avis d'appel d'offres ouvert	
16.a critère éliminatoire	
<ul style="list-style-type: none"> - L'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ; - L'absence ou la non-conformité d'une copie du récépissé de consignation de la caution de soumission délivrée par la CEDEC ; - La non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) - Non-respect du format des fichiers des offres ; - Absence de copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS - Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; - Absence de la capacité financière supérieur ou égale à 50 millions de FCFA - L'absence ou de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; - L'omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; - L'omission d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) - La non-acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP paraphés sur chaque page et signé, assortie de la mention "lu et approuvée" par le soumissionnaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ; - L'absence ou la non-conformité d'une copie du récépissé de consignation de la caution de soumission délivrée par la CEDEC au-delà de 48 heures après le dépouillement ; - La non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement définitif) - Non-respect du format des fichiers des offres ; - Absence de copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS - Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; - L'absence ou de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; - L'omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; - L'omission d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE).
16.b Critères essentiels	
<ol style="list-style-type: none"> 1- Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe ; 2- Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, par laquelle ils attestent que non seulement ils n'ont pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'ils ne figurent pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe ; 2. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, par laquelle ils attestent que non seulement ils n'ont pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'ils ne figurent pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ;

<p>3- Le chiffre d'affaires des deux dernières années ;</p> <p>4- Attestation de solvabilité bancaire supérieure ou égale à 50 millions FCFA ;</p> <p>5- Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;</p> <p>6- L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier) ;</p> <p>7- Les matériels essentiels (Petits outillages de chantier et Véhicule de liaison) ;</p> <p>8- La proposition Technique : existence d'une méthodologie (Organigramme de l'Entreprise, Organisation et Méthodologie d'exécution des travaux : planning d'exécution des travaux, plan du projet, disposition prévue pour la protection de l'environnement, hygiène et la sécurité du chantier) ;</p> <p>9- Preuve d'acceptation des conditions du marché.</p>	<p>3. Le chiffre d'affaires des deux dernières années ;</p> <p>4. Attestation de solvabilité bancaire supérieure ou égale à 50 millions FCFA ;</p> <p>5. Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;</p> <p>6. L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier) ;</p> <p>7. Les matériels essentiels (Petits outillages de chantier et Véhicule de liaison) ;</p> <p>8. La proposition Technique : existence d'une méthodologie (Organigramme de l'Entreprise, Organisation et Méthodologie d'exécution des travaux : planning d'exécution des travaux, plan du projet, disposition prévue pour la protection de l'environnement, hygiène et la sécurité du chantier) ;</p> <p>9. Preuve d'acceptation des conditions du marché ;</p> <p>10. La non-acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP paraphés sur chaque page et signé, assortie de la mention "lu et approuvée" par le soumissionnaire.</p>
--	---

Le reste sans changement

Ngaoundéré, le 17 JUIN 2025

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE L'ADAMAOUA, AUTORITE CONTRACTANTE

AMPLIATIONS :

- DR/MINMAP/AD
- DR-TSS/AD
- ARMP/AD
- P/CRPM/AD
- CHRONO/ARCHIVES

